

Sujet : **Réf : Sinistre du 14 Mai 2014 2014149951a - 1072**  
 Date : 18/03/2015 11:33:59 Paris, Madrid  
 De : [MGVOILES@aol.com](mailto:MGVOILES@aol.com)  
 A : [g-parthenay@smacl.fr](mailto:g-parthenay@smacl.fr)

Madame, messieurs,

Dans votre courrier du **2 Février 2015 (reçue le 10 Mars)** qui déboute ma légitime demande d'indemnisation pour un pneu quasi neuf éclaté, vous argumentez votre non responsabilité sur les propos suivants :

**La voie est large de 2.10m et que cela suffit, selon vous, pour permettre le croisement de deux véhicules :**

Le lien ci-dessous vient démontrer que la largeur moyenne d'un véhicule de petite dimension en France est de 1.76 soit 3.52m pour deux véhicules hors rétroviseurs, donc la largeur de la route est totalement insuffisante pour permettre un croisement sans se déporter sur le bas côté, autant que faire se peut, sachant que d'un côté de la route, il y a un flanc de colline qui n'autorise aucun déport du véhicule croisé.

<http://www.largus.fr/actualite-automobile/voiture-moyenne-2011-de-france-1547368-1596818-photos.html>

Par ailleurs, vous tentez de mettre en évidence ma mauvaise foi par l'absence de témoignage :

Je vous rappelle qu'une équipe, en formation bâtiment, quelques centaines de mètres plus loin, s'est spontanément portée volontaire, pour me dépanner, ils avaient constatés mon handicap de jambe.

Qui aurait de plus exigé un écrit pour justifier ce service rendu, j'aurais plutôt du leur donner une boîte de chocolats, pour le moins... Quant en sus, faire une photocopie de leur carte d'identité sur le bord de la route, on atteint là des sommets intellectuels...

Par contre, ce que j'ai constaté, c'est **l'extrême lenteur de vos services**, le mot est faible, pour la prise en compte et le traitement raisonnable de ma réclamation: Si dans des délais acceptables, vous aviez souhaité ce témoignage utile, j'en doute, je me serais empressé de retrouver l'équipe ou un contact sur place.

Je pense qu'il s'agit là d'une **mauvaise foi caractérisée**, de votre part, à reconnaître que si les abords de route avaient été correctement entretenus, cela ne serait pas arrivé. Je constate également que suite à mon témoignage et photos jointes, cette portion de route a été mise en travaux et traitée correctement, longtemps après là encore, après que je l'ai signalé de nouveau à Madame MALLET du GEA...

A ce stade, je considère que votre réponse et prise de position, n'est pas respectueuse, rapport au préjudice que j'ai subi et que la trésorerie de votre organisme d'assurance a sans doute plus les moyens que moi au collectif, de supporter cette dépense imprévue dans mon budget. sachant que rien ne sortirait de votre poche personnelle que je sache...

Je vous envoie ce mail en dernier recours, en cas de non révision de votre décision, je me ferais un plaisir d'ouvrir un pamphlet imagé sur internet en ma qualité de webmestre.

Exemple : <http://www.ami-quad.com/Cosytousalon/MonCosy.htm>

Là il s'agit d'un témoignage positif - Imaginez l'inverse...

Sauf votre respect

Je vous prie d'agréer, madame, messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Michel GUIGNARD  
 0651055375